

D - 9

- Q. Est-ce qu'on vous a dit ça quand vous avez signé ?
- R. Certainement.
- Q. Vous avez été absent du 9 janvier, 1945 ?
- R. Oui, monsieur.
- Q. Jusqu'à votre retour, le 13 mars ?
- R. Oui, monsieur.
- Q. Durant votre absence, qu'avez-vous fait ?
- R. J'ai travaillé ici et là, dans le bois.
- Q. Où demeurez-vous ?
- R. A Thetford-Mines.
- Q. Où travaillez-vous ?
- R. Dans le bois, pour les cultivateurs.
- Q. A Thetford-Mines ?
- R. Oui, monsieur.
- Q. Les effets perdus, vos claques ? Où est-ce ?
- R. En 1943, ça m'a été ôté à Debart, monsieur.
- Q. Vous n'avez pas eu de claques après ça ?
- R. Non, monsieur; jamais.
- Q. Vos bas noirs ?
- R. Ils sont chez nous.
- Q. Votre Housewife ?
- R. Aussi.
- Q. La serviette aussi ?
- R. Oui, monsieur.

- L'OFFICIER DEFENSEUR NE DESIRE PAS
INTERROGER DE NOUVEAU. -

- De l'avis de la Cour, il n'est pas
nécessaire de se conformer à
R. P. 83 (b). -